

CONSEIL COMMUNAUTAIRECOMpte RENDU DE LA SÉANCE DU
13 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le treize décembre à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 17 novembre 2011 par Marc GIROUD, Président.

PRÉSENTS : Jean-Pierre PAROUTY, Colette TERNON (Arronville), Martine BAUDIN, Jean-Michel SARI (Berville), Jean-Pierre BORGES, Gérard LEROUX (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Annie POU CET, Derry METAIS (Génicourt), Jean-Marc BENJAMIN (Hédouville), Dominique GERNAY, Martine COLLAS (Hérouville), Christian DUMET, Jean-Marie DELIEGE

(Labbeville), Jacques TOURNAIRE, Pascal DUQUESNE (Livilliers), Christian PION, Marie-Hélène BELLENOT (Ménouville), Philippe GUEROULT, Chantal DESHONS, (Nesles la Vallée), Marc GIROUD, Michelle DAUVERGNE (Vallangoujard).

ABSENT : un second représentant de la commune d'Hédouville.

Jacques TOURNAIRE est désigné secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	24
Présents :	23
Votants :	23

EnfanceLe point sur le multi-accueil d'Ennery

Le Président expose que le concours d'architecte a été lancé : 91 candidatures ont été reçues ; après analyse par le cabinet Étude Zurbaine et réunion du comité technique, 70 ont dû être éliminées pour des raisons techniques ; le 13 décembre, lors de sa première réunion, le jury a retenu, parmi les 21 candidats restant, les 3 cabinets qui participeront au concours.

La commission des finances a examiné les différentes hypothèses quant au financement et a considéré que, dans tous les cas de figure, la Communauté, si elle poursuit sa gestion rigoureuse, a la capacité de financer le programme de construction et les dépenses de fonctionnement qui s'en suivront.

Contrats CAF

DÉLIBÉRATION 2011-42

(Enfance et jeunesse)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer et à reconduire avec la CAF pour une durée de 4 ans les contrats relatifs aux actions de la Communauté dans le cadre de l'enfance.

AUTORISE le Président à signer et à reconduire, dans le cadre de ce programme d'action, les conventions entre la Communauté et les communes concernées et les associations gestionnaires de structure d'accueil.

Convention avec la Communauté de communes du Val de Viosne et l'Association « les Lutins du Vexin »

DÉLIBÉRATION 2011-43

(Enfance et jeunesse)

- Vu la délibération du 13 juin 2008 autorisant le Président à signer une convention avec la Communauté de communes du Val de Viosne et l'Association « les Lutins du Vexin »
- Considérant la nécessité de ne pas interrompre ce partenariat au bénéfice des enfants de la Commune de Berville, au moins en attendant la réalisation du centre multi-accueil communautaire,
- Considérant l'accord de la CAF pour participer à son financement,
- Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une nouvelle convention pour un an avec la Communauté de communes du Val de Viosne et l'Association « les Lutins du Vexin » pour l'accueil des enfants de Berville dans les activités périscolaires, le centre de loisirs et deux places de crèche.

Le point sur les trois centres de loisirs

Annie POU CET expose qu'elle a reçu les responsables des trois centres de loisirs fonctionnant sur le territoire de la Communauté pour faire le point sur l'activité, les finances, les perspectives et les demandes budgétaires pour 2012.

« Les P'tits Loups du Vexin » à Labbeville

L'activité prévisionnelle 2011 a été tenue. La fréquentation est en moyenne de 27 à 30 enfants/mercredi. Le périscolaire est développé sur Vallangoujard, Labbeville, Hédouville et depuis cette rentrée de septembre, l'association assure l'accueil méridien sur Hédouville.

Les enfants sont issus de toutes les communes de la Communauté (excepté Nesles) ainsi que Frouville.

Le budget prévisionnel 2011 a été respecté.

La dotation budgétaire pour 2012 sera portée à 57 000 € pour tenir compte du niveau de l'activité et de la nécessité d'un équipement informatique.

« L'A.O.J.E. » à Ennery

L'activité prévisionnelle est atteinte pour la fréquentation d'été : 144 enfants en juillet et 110 en août, soit 254 enfants sur l'été 2011, avec en moyenne 60 à 70 enfants/jour. La colonie de vacances organisée pendant 3 semaines a été fréquentée par 85 enfants. De nombreux bénévoles ont participé à l'intendance de ce séjour, permettant ainsi d'en réduire le coût. 112 enfants ont fréquenté le centre pendant les vacances de la Toussaint (6 jours) soit un taux d'occupation de 90%. Les mercredis, le centre accueille en moyenne 40 enfants. Par ailleurs, l'association développe plusieurs ateliers (théâtre adolescents et enfants, roller, foot en salle, aide aux devoirs, danse) et pour les aînés un atelier informatique (les sessions organisées ont

fonctionné au complet). Entre septembre 2010 et septembre 2011, 475 enfants ou jeunes ont bénéficié des prestations de cette association.

Les enfants sont issus de la quasi-totalité des communes de la Communauté (excepté Berville).

L'association a recours à de nombreux bénévoles qui participent très activement à la réalisation des différentes animations et au fonctionnement de la structure. La valorisation de ces interventions est sollicitée, notamment pour des formations.

Le budget prévisionnel 2011 a été respecté.

Pour le budget 2012, il convient de poursuivre l'inscription d'un crédit pour travaux d'entretien (afin de pallier l'usure due à l'utilisation intensive des locaux). Un montant annuel de 5 000 € a été évalué. Ainsi, afin de tenir compte du niveau en hausse de l'activité, et du projet de promotion du bénévolat, la dotation pour 2012 s'élèverait à 210 000 €.

« Les Mômes du Sausseron » à Nesles-la-Vallée

Le périscolaire est en pleine activité les matins et les soirs, avec une moyenne de 27 à 28 enfants. L'activité des vacances d'été a été correcte, avec en moyenne 18 à 20 enfants/jour. Le centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires) assure l'accueil d'enfants de 3 à 6 ans majoritairement, tandis que les garderies périscolaires accueillent également les enfants âgés de 6 à 10 ans (primaire).

Les enfants sont quasiment tous de Nesles-la-Vallée.

Le budget prévisionnel 2011 a été respecté.

Pour 2012, un renforcement de l'encadrement éducatif est sollicité au regard de la population d'enfants âgés de moins de 6 ans, ainsi qu'un crédit de maintenance de logiciel informatique. Une formation qualifiante est également en réflexion. La dotation pour 2012 s'élèverait à 49 000 €.

Philippe GUÉROULT s'inquiète de la croissance régulière de la dépense.

Synthèse

Du fait de l'activité en hausse sur les trois centres, un ajustement des effectifs de personnels est nécessaire

- Crédits projetés pour 2012	336 000 €
- Mômes du Sausseron	49 000 €
- P'tits Loups du Vexin	57 000 €
- A.O.J.E	210 000 €

Une estimation pour « les Lutins du Vexin » (Berville) de 20 000 €, soit une évolution totale de + 51 000 €.

Subventions aux accueils de loisirs en 2012

DÉLIBÉRATION 2011-44

(Finances, Enfance et jeunesse)

- Vu la délibération du 20 février 2008 autorisant le Président à signer les conventions entre la Communauté, les communes sièges et les associations gestionnaires des accueils de loisirs

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE pour l'année 2012 de verser aux 3 associations les montants suivants :

- Les P'tits Loups du Vexin (Labbeville)	57 000 €
- Les Mômes du Sausseron (Nesles)	49 000 €
- AOJE (Ennery)	210 000 €

Voirie

Le point sur les travaux 2011

Jacques TOURNAIRE expose que le marché « réfection des couches de roulement » a permis de réaliser quatre grosses opérations en juillet - août 2011 :

- route d'Osny à Ennery, 54 500 € HT
- route de Rhus à Vallangoujard, 96 000 € HT
- route de Berville à Arronville, 25 000 € HT
- poutres de rives route de Labbeville à Hérouville, 25 000 € HT.

Ces travaux ont été effectués dans les délais et avec une qualité d'intervention satisfaisante.

Par ailleurs, des panneaux d'information de ces travaux ont été disposés en test sur la route d'Osny et la route de Rhus. Cette disposition sera dorénavant généralisée.

Philippe GUÉROULT, tout en se félicitant des opérations réalisées jusque-là, souhaiterait que les dépenses soient dorénavant moins importantes.

Le point sur le fauchage des talus

Jacques TOURNAIRE expose que la commission voirie a enregistré le mécontentement des exploitants agricoles concernant les nouvelles modalités du fauchage des talus ; de nombreuses plantes nuisibles aux cultures montent à graines et envahissent les champs. En conséquence, il a été convenu d'établir en concertation avec les exploitants agricoles une carte des routes sensibles à l'envahissement des cultures par « les plantes nuisibles ». Les talus de ces routes seront fauchés en totalité mais à une hauteur de 20 cm pour protéger la faune. Par ailleurs, la commission a demandé à l'assistant à maître d'ouvrage de veiller particulièrement à la compatibilité du fauchage raisonné avec la sécurité de certains carrefours.

Martine BAUDIN demande que les modifications par rapport aux préconisations du cabinet ASCONIT soient clairement détaillées et qu'elles demeurent limitées.

Comptages 2012

Les comptages réalisés en 2008 seront actualisés, en ajoutant le paramètre vitesse pour certaines routes.

La commission a retenu les routes :

- 26 : Ennery-Route d'Osny
- 16 : Hérouville-Labbeville
- 13 : Hédouville-Nesles la Vallée
- 12 : Hédouville-Frouville
- 11 : Hédouville-Ronquerolles

Voiries communales

En 2011, Ennery, Livilliers, Vallangoujard, Labbeville, Ménouville et Hédouville ont utilisé le marché de réfection de chaussée de la Communauté pour réaliser des travaux de voirie dans ces villages, dans le cadre du groupement de commandes.

Jacques TOURNAIRE expose que la commission voirie a engagé la réflexion sur une éventuelle intégration dans la compétence communautaire des voiries communales ; une étude technique et financière a été demandée à l'assistant à maître d'ouvrage.

Décision modificative 5

DÉLIBÉRATION 2011-45

(Finances)

Le Président présente les ajustements nécessaires à la bonne application du budget 2011 de la Communauté.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante entre les différents comptes du budget :

Dépenses		Dépenses	
fonctionnement		fonctionnement	
739111 + 4 500,00 €		61523 - 4 500,00 €	
6574 + 12 670,00 €		61522 - 12 670,00 €	
Dépenses		Recettes	
fonctionnement		fonctionnement	
739116 + 526 935,00 €		7311 + 526 935,00 €	
		7331 + 755 772,00 €	
		7311 - 755 772,00 €	

Budget primitif 2012

DÉLIBÉRATION 2011-46

(Finances)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif pour 2012, présenté par le président et examiné par la commission des finances le 5 décembre, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- pour la section de fonctionnement à :
 - dépenses : 3 788 095,00 €
 - recettes : 3 788 095,00 €
- pour la section d'investissements à :
 - dépenses : 4 376 653,00 €
 - recettes : 4 376 653,00 €

Reversement de la TP aux communes

DÉLIBÉRATION 2011-47

(Finances)

Le Président rappelle qu'à l'occasion du passage à la TPU, et conformément à la loi (art 1609n du CGI), la Communauté doit reverser tous les ans à chaque commune la somme « a - (b+c) » :

- a) étant le montant qui était perçu en 2006 par chaque commune au titre de la TP et des recettes liées (part salaires de la dotation forfaitaire et fraction des recettes) ;
- b) étant le montant qui était perçu par la Communauté en 2006 sur chaque commune au titre des 3 autres taxes (TH, FB, FNB) que la Communauté ne percevait plus depuis le passage en TPU,
- c) étant le montant des charges transférées ; actuellement ces charges perçues au titre de l'enfance sont d'un montant qui a été ainsi défini :
 - pour les communes dont la contribution était plus importante que celle des autres, la commission des charges avait arrêté le principe d'une réduction de 10% par an jusqu'à atteindre le plancher de 4 € par habitant ; il reste Berville et Ennery au-dessus de ce seuil ;
 - pour les dix autres communes : une somme forfaitaire de 4 € par habitant a été arrêtée.

Il convient de souligner que pour les trois communes de Berville, Hédouville et Ménouville, le solde sera négatif, « b + c » étant supérieur à « a ».

La Communauté émet chaque mois un mandat d'un douzième (ou, pour les trois communes mentionnées ci-dessus, un titre de recette) selon le tableau ci-dessous :

	TP et	3 taxes	charges		
	recettes liées	TH,FB,FNB	transférées		
	annuel	annuel	annuel	annuel	mensuel
	(a)	(b)	(c)	a-(b+c)	a-(b+c):12
Arronville	34 283.00	5 139.70	2 480.00	26 663.30	2 221.94
Berville	2 918.00	2 394.10	1 732.10	-1 208.20	-100.68
Ennery	682 889.00	17 811.51	10 356.90	654 720.59	54 560.05
Epiais-	23 322.00	5 277.58	2 556.00	15 488.42	1 290.70
Génicourt	323 566.00	4 019.52	2 200.00	317 346.48	26 445.54
Hédouville	1 447.00	2 423.75	1 152.00	-2 128.75	-177.40
Hérouville	98 012.00	4 586.02	2 504.00	90 921.98	7 576.83
Labbeville	11 454.00	3 465.19	1 974.78	6 014.03	501.17
Livilliers	35 857.00	2 627.22	1 484.00	31 745.78	2 645.48
Ménouville	247.00	699.90	344.00	-796.90	-66.41
Nesles	159 358.00	14 177.49	7 396.00	137 784.51	11 482.04
Vallan.	196 167.00	5 074.43	2 560.00	188 532.57	15 711.05
Total	1569 520.00	67 696.41	36 739.78	1465 083.81	122 090.31

C P N de la Vallée du Sausseron

DÉLIBÉRATION 2011-48

(Finances et associations)

Le Président fait part de la demande de subvention de l'association Connaître et Protéger la Nature de la Vallée du Sausseron (CPNVS). Il souligne que cette association contribue utilement à la protection de l'environnement (manifestations régulières, conférences, guide de bonne pratique des plantations, préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité, participation à l'élaboration et au suivi de la charte environnementale des Portes du Vexin...).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer pour 2012 une subvention de 1 500 € à l'association Connaître et Protéger la Nature de la Vallée du Sausseron (CPNVS).

Sauvegarde de la Vallée du Sausseron

DÉLIBÉRATION 2011-49

(Finances et associations)

Le Président fait part de la demande de subvention de la l'association Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords (SVS). Il souligne que cette association contribue utilement à la protection de l'environnement (publications régulières, conférences, débats, guide de bonne pratique des constructions et restaurations, participation à l'élaboration et au suivi de la charte environnementale des Portes du Vexin...).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer pour 2012 une subvention de 1 500 € à l'association Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords (SVS).

Mutuelle Nationale Territoriale

DÉLIBÉRATION 2011-50

(Administration générale)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le principe d'une adhésion de la Communauté au contrat de Mutuelle Nationale Territoriale pour couvrir la perte de salaire des agents et décide de prendre en charge à compter du 1^{er} janvier 2012 la cotisation de 2.27% sur le traitement de base, primes mensuels fixe et régulière pour les agents affiliés à la CNRACL.

AUTORISE le Président à signer le contrat de prévoyance collective maintien de salaire de base avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

CIG affiliation volontaire

DÉLIBÉRATION 2011-51

(Administration générale)

Considérant que rien ne s'oppose à la demande d'affiliation volontaire au Centre Intercommunal de Gestion émanant de la commune de Corbeil-Essonnes, Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE SON ACCORD à cette affiliation.

Indemnité au Comptable du Trésor

DÉLIBÉRATION 2011-52

(Finances)

Vu la loi du 2 mars et le décret du 19 novembre 1982, Sur proposition du Président, qui souligne la disponibilité de Monsieur le Receveur de l'Isle-Adam, Comptable du Trésor, pour ses conseils dans les opérations délicates relatives à la gestion financière de la Communauté,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 19 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Jean-Marie DELIEGE, Chantal DESHONS, Jean-Marc BENJAMIN, Philippe GUEROULT).

DÉCIDE d'allouer pour 2011 au Comptable du Trésor l'indemnité annuelle prévue par la loi au taux maximum de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, soit pour l'année 2011 : 642,81 € d'indemnité brute.

CNFPT

DÉLIBÉRATION 2011-53

(Ressources humaines)

Le Président,

expose les demandes formulées par le CNFPT et l'association des Maires de France par courrier en date du 15 septembre 2011,

informe l'assemblée de la décision prise d'abaisser la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0.9 %, précise l'impact de cette diminution de recette sur les conditions d'accès à la formation professionnelle et aux inégalités d'accès à la formation,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FORME LE VŒU du rétablissement de la cotisation à 1% au 1er janvier 2012

RÉCLAME la poursuite des engagements du CNFPT en termes d'amélioration financière et de rationalisation du fonctionnement de l'établissement.

CDCI

Le Président rapporte les conclusions de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui a approuvé le 10 novembre 2011, à l'unanimité moins deux abstentions, le projet du préfet qui avait été modifié après concertation.

Le compte-rendu précise notamment le point suivant : « *Marc GIROUD, Président de la Communauté de communes « Vallée du Sausseron », interpelle le Préfet sur la phrase qui figurait dans le projet de schéma soumis à la consultation des collectivités territoriales, selon laquelle la Communauté de communes qu'il préside « devra envisager dans une prochaine étape d'élargir son périmètre ». Il s'interroge sur le sens de cette phrase qui lui paraît contenir une injonction à caractère comminatoire. »*

« *Le Préfet lui répond que cette phrase figurait bien dans le projet initial de schéma mais qu'elle en a été retirée à la suite de la concertation menée avec les élus dans l'esprit qui a été rappelé au cours de ces débats. L'avenir reste, bien sûr, ouvert mais dépend de la volonté de ces élus dont il continuera à tenir compte. »*

Extrait du Schéma départemental de coopération intercommunale du Val-d'Oise, arrêté par le préfet le 11 novembre 2011 :

La communauté de communes « Vallée du Sausseron » après adhésion de Frouville : 9 254 habitants, 13 communes, 109 km², soit 84,9 hab/km².

Une obligation légale. La commune de Frouville, enclavée dans la Communauté de communes de la « Vallée du Sausseron », a l'obligation légale de rejoindre cette communauté de communes pour respecter le principe de continuité territoriale.

Un territoire homogène et des atouts. Ce territoire rural présente une homogénéité socio-démographique (petites communes comprenant majoritairement entre 300 et 600 habitants et présentant des similarités en termes de revenu fiscal, de répartition équilibrée des classes d'âge et de rapport actifs / inactifs) et forme un espace aux grandes qualités paysagères et à caractère résidentiel. Ce territoire dispose d'un atout : la zone d'activités d'Ennery, offrant des possibilités d'implantation d'entreprises, porteuses d'un développement économique, aux portes de l'agglomération de Cergy Pontoise. D'autres projets sont en cours de réflexion, notamment la création d'une crèche communautaire et d'un centre de loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 00

Le Président,
Marc GIROUD